

## "Les assises de la transition ... les associations s'interrogent "

Monsieur le Président d'Orléans Métropole, Monsieur le Maire d'Orléans, Mesdames les responsables politiques, Messieurs les responsables politiques

Dans le cadre des assises de la transition écologique, les associations et autres collectifs ont été sollicités par la métropole d'Orléans à participer à la concertation citoyenne. Nous prenons acte de la décision de la métropole de s'engager dans la transition écologique que le contexte impose. En effet l'ensemble des indicateurs scientifiques (GIEC, IPBES, UICN...) montrent l'urgence de la crise écologique : destruction de la biodiversité, changement climatique et risques d'effondrement systémique global....

Nous, associations et mouvements citoyens signataires de ce message collectif, sommes mobilisés localement depuis de nombreuses années sur les enjeux écologiques et sociaux du climat et de la biodiversité. Inlassablement, nous avons proposé des mesures ambitieuses à l'échelle de la métropole, nous avons sensibilisé et mobilisé les citoyens et citoyennes pour entamer un processus de transition à la hauteur du défi qui s'impose. Il nous paraît alors indispensable d'éviter de faire des Assises de la Transition Écologique une énième séquence de concertation qui repousserait encore les actes concrets.

**A l'échelle locale, des engagements ont déjà été pris comme le Pacte de transition signé lors des municipales de 2020 (1) et un Plan Climat ambitieux. Leur mise en œuvre est donc un préalable indispensable. L'urgence appelle à la formation, à l'engagement des élus et à des choix budgétaires à la hauteur des enjeux.....**

Les conditions de notre participation aux Assises de la Transition Écologique reposent évidemment sur la mise en application de mesures concrètes à court et long terme:

- A court terme pour les Assises

1- **Impliquer les associations** dans la gouvernance des Assises aussi bien dans la partie "ON" que la partie "OFF" , dans le comité stratégique et les instances de pilotage

2- **Impliquer tous les élus métropolitains et municipaux** : si le constat de l'urgence est partagé, chacun des responsables politiques se doit d'être formé pour arbitrer les orientations budgétaires à hauteur des enjeux. En ce sens nous insistons sur l'implication des élus à suivre une formation exhaustive des enjeux écologiques, climatiques et énergétiques lors des Assises afin que les décisions actuelles et à venir soient cohérentes.

3- **Informer et former** des citoyens et des élus par des experts avant un débat de fond sur l'eau : son accès, sa préservation... sur ce qu'implique la notion de bien collectif, de bien commun.

- Pour les politiques métropolitaines

4- **Pérenniser le comité vélo**, avec des réunions au minimum 4 fois par an afin de suivre le développement du plan vélo (utilisation concrète du budget vélo).

5- **Redéfinir** le plan de circulation pour mettre en place de véritables pistes cyclables (pas de pistes cyclables sur les trottoirs!).

6- **Diffuser** un point chiffré et précis sur l'**agriculture locale et bio**, notamment par rapport au PTAA, à la Charte agricole et à la loi EGALIM (superficies, agriculteurs, régies communales, soutiens existants, restaurations collectives, projets en cours et ceux envisagés concrètement)

7- **Rencontrer** les élus afin d'obtenir un état des lieux chiffré de l'avancement du plan d'action du PCAET

- Mais aussi, et surtout, des mesures à plus long terme:

- 8- **Redéfinir** le budget de la Métropole dans un cadre d'urgence écologique.
- 9- **Mettre en place un comité citoyen** permanent chargé de suivre la mise en place des politiques écologiques de la métropole en travaillant en étroite collaboration avec les commissions thématiques et le conseil métropolitain.
- 10 - **Communiquer** régulièrement sur les avancées des réductions de gaz à effet de serre auprès du grand public (type horloge climatique) et intégrer la comptabilité carbone dans les évaluations des documents de planification métropolitains.
- 11- **Mettre en œuvre** concrètement le plan d'actions et les objectifs du PCAET pour la rénovation énergétique des bâtiments résidentiels en accompagnant en priorité les ménages en situation de précarité énergétique.
- 12- **Réviser le PLUm à zéro artificialisation nette**, respectant les objectifs nationaux ( Plan Biodiversité 2018) et régionaux (SRADDET adopté en décembre 2019). Les 845 hectares de terres agricoles et naturelles seront-ils épargnés de la bétonisation ?
- 13- **Préparer l'autonomie alimentaire** des habitants en préservant les terres agricoles, en soutenant l'installation de producteurs locaux. Planifier la stratégie par des objectifs chiffrés et datés.
- 14- **Choisir un mode de gestion de l'eau** en toute transparence. L'eau ne doit pas être une marchandise. Quel que soit le mode de gestion choisi, une place doit être reconnue aux usagers, citoyennes et citoyens, dans les instances de décision et de contrôle de ce service public.
- 15- **Prendre conscience** de l'impact de l'hypermétropolisation et des conséquences néfastes sur les zones rurales du département

Signataires :

Alternatiba, Alternatives territoriales, l'Arcanderie, ATTAC 45, La Coopérette, Eau Secours, Extinction Rebellion Orléans, Festival des Alternatives Alimentaires, Ingré Ormes 2030, La Loire Vivra (coordination d'association), La Ressource AAA, SPLF 45, Vélorution

(1) [https://alternatiba.eu/alternatiba45/wp-content/uploads/sites/44/2020/01/Serge\\_Grouard.pdf](https://alternatiba.eu/alternatiba45/wp-content/uploads/sites/44/2020/01/Serge_Grouard.pdf)  
[https://alternatiba.eu/alternatiba45/wp-content/uploads/sites/44/2020/01/Pacte\\_signe%CC%81-par\\_C.Dumas\\_.pdf](https://alternatiba.eu/alternatiba45/wp-content/uploads/sites/44/2020/01/Pacte_signe%CC%81-par_C.Dumas_.pdf)

<https://alternatiba.eu/alternatiba45/wp-content/uploads/sites/44/2020/01/Laurent-Baude-Semoy.pdf>